

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

VILLE DE LIBOURNE  
33 500

A.V.A.P.  
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

PLAN DES SECTEURS PAYSAGERS ET DES MESURES DE PROTECTION PARTICULIÈRES

PLAN GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

26 SEPTEMBRE 2014

ECHELLE: 1 / 6000



EREWON  
17 rue Fournue - 33 500 Libourne  
tél. 05 57 51 62 10 - fax. 05 58 70 10 21  
email: erewon@erewon.fr

Secteurs

-  A: SECTEUR DU CENTRE HISTORIQUE
-  B: SECTEURS DES FAUBOURGS ANCIENS
-  C: SECTEURS DES ENTREES DE VILLE
-  D: SECTEURS DES CHATEAUX ET HAMEAUX
-  E: SECTEURS NATURELS DE PLAINES HUMIDES

PERIMÈTRES DE PROTECTION  
DES BÂTIMENTS CLASSÉS  
ET INSCRITS MH HORS A.V.A.P.

Batiments faisant l'objet d'une  
protection particulière

-  MONUMENT HISTORIQUE (CLASSE MH)
-  MONUMENT HISTORIQUE (INSCRIT À L'INVENTAIRE MH)
-  ÉLÉMENT OU ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE  
IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'AVAP  
qualités architecturales ou urbaines d'origine  
à conforter, restaurer ou valoriser ; démolition au cas par cas
-  BÂTIMENT REMARQUABLE PROTÉGÉ AU TITRE DE L'AVAP  
démolition interdite, façade d'origine à préserver ou restaurer
-  GROUPE D'ÉCHOPPES PROTÉGÉ AU TITRE DE L'AVAP  
démolition interdite, exhaussement de façade sur rue interdit
-  VESTIGES VISIBLES DE L'ENCENTE MÉDIÉVALE DE LA BASTIDE  
qualités architecturales ou urbaines d'origine  
à conforter, restaurer ou valoriser ; démolition au cas par cas
-  Les casernes
-  La gare
-  Panneaux solaires interdits (secteur du centre historique)

